

Commune d'Esquelbecq
Maître d'ouvrage : SAEM NordSem à Lesquin

ENQUETE PUBLIQUE

**Enquête publique unique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
sur le projet d'aménagement de la ZAC de la Clé des Champs - et
parcellaire préalable à la cessibilité des biens nécessaires à la
réalisation du projet.**

Arrêté en date du 21/04/2022 de Monsieur le Préfet du Nord à LILLE



Enquête publique menée du lundi 30 juin au vendredi 1^{er} juillet 2022

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille
N° E22000047/59 du 13 avril 2022

ANNEXES

Siège de l'enquête : Mairie d'Esquelbecq
Commissaire enquêteur : Patrick CHLEBOWSKI,

ANNEXES

- 01 – DÉCISION DE NOMINATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
- 02 – ARRÊTÉ PRÉFECTURE DU NORD D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
- 03 – VADE-MECUM
- 04 – VÉRIFICATION DE L'AFFICHAGE
- 05 – PARUTION 1° AVIS VOIX DU NORD DU 10-05-2022
- 06 – PARUTION 1° AVIS L'INDICATEUR DU 11-05-2022
- 07 – PARUTION 2° AVIS L'INDICATEUR DU 01-06-2022
- 08 – PARUTION 2° AVIS VOIX DU NORD DU 02-06-2022
- 09 – PARUTION AVIS D'ENQUÊTE SUR SITE DE LA COMMUNE D'ESQUELBECQ
- 10 – COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 19-04-2022
- 11 – COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 27-04-2022
- 12 – COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 06-05-2022
- 13 – TABLEAU RECAPITULATIF DES NOTIFICATIONS AUX PROPRIETAIRES
- 14 – COPIES DES ACCUSES DE RECEPTION
- 15 – COPIE REGISTRE DEMATERIALISE DES OBSERVATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

13/04/2022

N° E22000047 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire**CODE : 4**

Vu, enregistrée le 12/04/2022, la lettre par laquelle le Sous-préfet de Dunkerque demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s): Aménagement de la ZAC de la Clé des Champs.

Maître d'ouvrage : La SAEM NordSem.

Territoire(s) concerné(s) : Commune d'Esquelbecq.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L.110-1, R.111-1, R.112-1 à R.112-27 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Patrick CHLEBOWSKI, retraité de Gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée au Sous-préfet de Dunkerque, à la société NordSem et à Monsieur Patrick CHLEBOWSKI.

Fait à Lille, le 13/04/2022

Le Président,

Christophe HERVOUET

Pour expédition conf
Pour le greffier en ch
L'adjoint administrat



Bureau des relations avec les
collectivités territoriales

**Arrêté préfectoral
prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique :
- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC de la Clé des Champs
sur le territoire de la commune d'Esquelbecq
- et parcellaire préalable à la cessibilité des biens nécessaires à la réalisation du projet**

Le Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord

- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le code rural et de la pêche ;
- Vu l'arrêté ministériel du 09 septembre 2021 fixant les caractéristiques et les dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement ;
- Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- Vu le décret du 08 octobre 2020 nommant M. Hervé TOURMENTE, sous-préfet de Dunkerque ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2021 portant délégation de signature à M. Hervé TOURMENTE, sous-préfet de Dunkerque et, en son absence, à Monsieur Olivier MENARD, secrétaire général de la sous-préfecture de Dunkerque ;
- Vu le plan local d'urbanisme modifié ;
- Vu la délibération en date du 25 février 2021 par laquelle le conseil municipal d'Esquelbecq sollicite l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire pour le projet d'aménagement de la ZAC de la Clé des Champs ;
- Vu le traité de concession d'aménagement établi entre la commune d'Esquelbecq et la SAEML NordSEM en date du 15 octobre 2018 considérant NordSEM comme étant le maître d'ouvrage du projet ;
- Vu l'étude d'impact produite au dossier ;
- Vu les observations émises par les services de l'État lors de la consultation inter-administrative ;

Vu les avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) des 16 janvier 2020 et 17 décembre 2020 ;

Vu l'avis du Préfet sur l'étude préalable agricole et les mesures de compensation agricole en date du 22 janvier 2021 ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale (MRAe) en date du 22 juin 2021 ;

Vu le mémoire en réponse de NordSEM du 12 octobre 2021 répondant aux observations émises par l'autorité environnementale ;

Vu le mémoire de mise à jour de NordSEM du 06 décembre 2021 intégrant les études préconisées par la MRAe, à savoir une étude de faisabilité sur les approvisionnements en énergie ainsi qu'une étude d'estimation des gaz à effet de serre en phase d'exploitation ;

Vu le dossier d'enquête unique constitué en application de l'article R 123-8 du code de l'environnement, comprenant notamment l'étude d'impact ;

Vu les plan et états parcellaires annexés au dossier ;

Vu la décision n° E22000047/59 du 14 avril 2022 par laquelle le président du tribunal administratif de Lille a procédé à la désignation du commissaire enquêteur ;

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture de Dunkerque ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Il sera procédé à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC de la Clé des Champs sur le territoire de la commune d'Esquelbecq et à la cessibilité permettant de procéder aux acquisitions foncières nécessaires par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le projet, porté par la SAEM NordSEM et relatif à l'aménagement d'un nouveau quartier résidentiel, dans la continuité immédiate du centre-bourg, prévoit :

- la réalisation de 200 logements environ (environ 30 % en logements intermédiaires ou petits collectifs, environ 35 % en individuels groupés et environ 35 % en lots libres) ;
- la réalisation de la desserte interne de la zone avec la définition d'un réseau viaire hiérarchisé ;
- l'aménagement de liaisons piétonnes et cyclables en site partagé ou propre ;
- l'aménagement de nombreux espaces à vocation paysagère, de rencontres et de mise en valeur de la nature : aménagement des 2 mails paysagers Nord-Sud, mise en valeur des 2 zones humides avérées, aménagement de la place de l'Odéon, des franges paysagères...

L'enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du lundi 30 mai 2022 à 9h00 au vendredi 1^{er} juillet 2022 à 17h00 inclus

Le siège de l'enquête se trouve en mairie d'Esquelbecq, 1, rue Gabriel Deblock 59470 Esquelbecq.

Article 2- Le commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est Monsieur Patrick CHLEBOWSKI, retraité de Gendarmerie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Esquelbecq :

- le lundi 30 mai 2022 de 9h00 à 12h00
- le mardi 07 juin 2022 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 16 juin 2022 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 1^{er} juillet 2022 de 14h00 à 17h00

Une « permanence téléphonique » du commissaire enquêteur sous forme d'un entretien téléphonique est prévue le mercredi 22 juin 2022 de 14h00 à 17h00.

Pour les entretiens téléphoniques, le public prendra rendez-vous préalablement en réservant une plage horaire au 03-28-65-85-65 aux heures d'ouverture de la mairie d'Esquelbecq les lundi et jeudi de 9h00 à 13h00 et les mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

Article 3 – Par décision motivée, le commissaire enquêteur pourra, après information au préfet du Nord, prolonger l'enquête pour une durée maximale de quinze jours.

Article 4 – L'avis d'enquête sera rendu public, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, par voie d'affiches au siège de la NordSEM ainsi qu'à la mairie et sur les lieux d'affichage habituels de la commune d'Esquelbecq. Ces mesures d'affichage incombent à la directrice de NordSEM et au maire d'Esquelbecq qui en certifieront la réalisation.

La NordSEM procédera également à l'affichage de l'avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 09 septembre 2021.

Cet avis sera également publié par mes soins, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans le département du Nord.

Il sera de même publié sur internet :

- sur le site registre-dematerialise, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/3052>
- sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>

Article 5 – Un exemplaire du dossier d'enquête unique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés dans les locaux de la mairie d'Esquelbecq. Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/3052>.

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie d'Esquelbecq.

Les observations et propositions pourront également être adressées du lundi 30 mai 2022 – 9h00 – au vendredi 1^{er} juillet 2022 – 17h00 par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-3052@registre-dematerialise.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie d'Esquelbecq – A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur – Aménagement de la ZAC de la Clé des Champs » - Hôtel de Ville, 1, rue Gabriel Deblock – 59470 Esquelbecq ».

Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précité seront annexées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/3052>.

La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation du dossier, gestion du registre, réception des documents, communication des dépositions au commissaire enquêteur, etc.) ainsi que la mise en œuvre des mesures barrières et de distanciation seront assurées par les gestionnaires des lieux.

Toute personne physique ou morale concernée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Sous-préfet de Dunkerque, bureau des relations avec les collectivités territoriales, 27, rue Thiers 59386 Dunkerque cedex 1.

Article 6 – Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées auprès de :

Monsieur Antoine OPIGEZ, responsable d'opérations
NordSEM
03-74-09-13-59
courriel : a.opigez@nordsem.fr

Article 7 – Préalablement à l'ouverture de l'enquête parcellaire, notification individuelle du dépôt du dossier en mairie d'Esquelbecq sera faite par Madame la Directrice générale de NordSEM, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie au Maire d'Esquelbecq qui en fera afficher une et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural.

Les propriétaires auxquels notification aura été faite seront tenus de fournir les indications relatives à leur identité ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Article 8 – A l'expiration du délai d'enquête, le vendredi 1^{er} juillet 2022 à 17h00, le registre d'enquête unique sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le dossier d'enquête devra être conservé en mairie.

À compter de la réception du registre et des documents annexés, le commissaire rencontrera, dans un délai de huit jours, la personne responsable du projet et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La personne responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport unique relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il y insérera, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public. Il consignera, dans des documents séparés, au titre de chacune des enquêtes initialement requises, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra au sous-préfet de Dunkerque, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le registre et les pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du tribunal administratif de Lille.

Article 9 – Dès réception, copies du rapport et des conclusions seront adressées par le Sous-préfet de Dunkerque à la directrice de NordSEM et au maire d'Esquelbecq. Ces documents seront mis en ligne sur le site internet registre-dematerialise (aux adresses mentionnées à l'article 4 du présent arrêté). Ils seront également tenus à la disposition du public dans les locaux de la mairie d'Esquelbecq et de la sous-préfecture de Dunkerque pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en adressant sa demande écrite à Monsieur le sous-préfet de Dunkerque – bureau des relations avec les collectivités territoriales – 27, rue Thiers – CS 56535 – 59386 Dunkerque cedex.

Article 10 – Au terme de l'enquête unique, le conseil municipal d'Esquelbecq devra se prononcer, dans un délai de six mois, sur l'intérêt général du projet. Après transmission de cette déclaration de projet, le préfet du Nord pourra, le cas échéant, prononcer la déclaration d'utilité publique. Par la suite, un arrêté préfectoral prononcera le caractère cessible des parcelles ou des droits réels immobiliers utiles à la réalisation de l'opération susmentionnée qui pourra conduire, le cas échéant, au prononcé, par la juge en charge de l'expropriation dans le département du Nord, d'une ordonnance d'expropriation.

Article 11 – Le présent arrêté sera notifié à Madame la directrice générale de NordSEM ainsi qu'au maire d'Esquelbecq. Copie sera adressée au commissaire enquêteur.

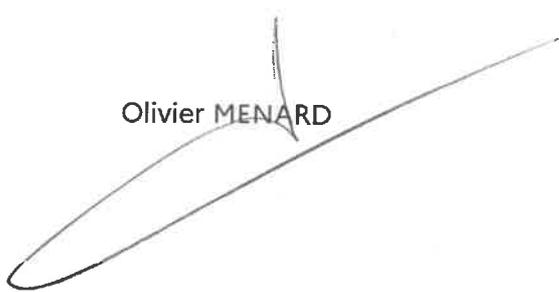
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord ainsi que sur le site internet du registre dématérialisé dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/3052>.

Article 12 – Le sous-préfet de Dunkerque, la directrice de NordSEM, le maire d'Esquelbecq et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dunkerque, le **21 AVR. 2022**

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général de la sous-préfecture de Dunkerque

Olivier MENARD



**VADE MECUM DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR
L'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET ET LA CRÉATION DE LA ZONE
D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE LA CLÉ DES CHAMPS
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ESQUELBECQ, ET
PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES BIENS
NECESSAIRES À LA RÉALISATION DU PROJET**

Le commissaire enquêteur attire l'attention des personnes en charge de l'accueil du public et de la gestion des documents de l'enquête publique relative à l'enquête publique unique portant sur l'utilité publique du projet de la création de la ZAC de la Clé des Champs sur territoire de la commune de Esquelbecq et parcellaire préalable à la cessibilité des biens nécessaires à la réalisation du projet sur l'importance du respect des consignes ci-dessous énoncées, garantes du bon déroulement de l'enquête permettant ainsi d'éviter tout recours contentieux. Lors du passage du commissaire enquêteur pour vérification de l'affichage, elles seront rappelées et commentées. Ce document ainsi que les coordonnées du commissaire enquêteur, les courriers d'envoi et le certificat d'affichage ne sont pas à mettre à disposition du public.

Le commissaire enquêteur remercie d'avance chaque acteur pour le sérieux et la rigueur dont ils feront preuve dans l'application de ces consignes.

Affichage de l'avis d'enquête publique

Il doit être obligatoirement procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique sur le territoire de la commune et dans la mairie 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, soit au plus tard le **lundi 16 mai 2022**.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du lundi 30 mai 2022 à 09H00 au vendredi 1^{er} juillet 2022 à 17H00, Monsieur le maire devra veiller à ce que l'affichage soit correctement assuré (lisibilité, absence de dégradations). Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au **vendredi 1^{er} juillet 2022 inclus**.

Il est demandé de :

- ne pas mettre les documents de l'enquête publique à disposition du public avant la date d'ouverture de l'enquête publique,
- faire procéder chaque jour par les services municipaux au contrôle de l'affichage,
- conserver un exemplaire de l'avis d'enquête publique qui sera utilisé en cas de détérioration,
- certifier par le maire ou un adjoint ayant délégation de signature, au moment de la clôture de l'enquête, de la continuité de l'affichage en mairie du premier au dernier jour d'affichage (certificat d'affichage à compléter et à signer). Il sera également explicité sur le certificat d'affichage l'ensemble des dispositions prises par la commune pour assurer la publicité de l'enquête (radio, panneaux lumineux, affichage, courriers toutes boîtes, bulletins municipaux, site Internet...). Il est rappelé que toute publicité relative à l'enquête publique réalisée par la commune doit reprendre toutes les informations de l'avis d'enquête, et non simplement mentionner les dates de permanences en mairie.

Permanences et registres d'enquête

Des permanences seront tenues en mairie d'Esquelbecq comme figurant dans l'arrêté réglementaire d'ouverture d'enquête publique et dans l'avis d'enquête publique aux dates et heures suivantes :

- Lundi 30 mai 2022 de 09H00 à 12H00
- Mardi 07 juin 2022 de 14H00 à 17H00
- Jeudi 16 juin 2022 de 09H00 à 12H00
- Mercredi 22 juin 2022 de 09H00 à 12H00 – **Permanence téléphonique**
- Vendredi 1^o juillet 2022 de 14H00 à 17H00

Pendant toute la durée de l'enquête, il est demandé sous l'autorité du maire de :

- Mettre à disposition le dossier d'enquête publique ainsi que le registre, dans un lieu équipé pour l'accueil du public,
- Mettre à la disposition du commissaire enquêteur une salle, autant que faire se peut accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les permanences conformément à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique, équipée d'un bureau, d'un téléphone, et si possible d'un accès à Internet et aux documents relatifs au cadastre,
- Maintenir les horaires habituels d'ouverture de la mairie,
- Vérifier chaque jour que les dossiers soient bien attachés et non détériorés,
- Apposer quotidiennement la date du jour avant la mise à disposition du registre,
- A l'heure de fermeture au public, tracer un trait afin de séparer les commentaires de ceux du jour suivant (si aucun commentaire n'a été ajouté dans la journée, la mention « aucune observation » sera apposée),
- **Faire, chaque soir d'ouverture au public, une copie des nouvelles annotations portées au registre dans la journée et la transmettre par voie électronique au commissaire enquêteur**
- Placer le registre dans un endroit sûr en dehors des heures d'ouverture au public,
- Quand le registre d'enquête est plein il est possible de rajouter des pages supplémentaires cotées qui seront paraphées par le commissaire enquêteur,
- **En cas de réception de courriers adressés au commissaire enquêteur, les ouvrir et les annexer au registre d'enquête (version papier) mais aussi en transmettre une version numérique au commissaire enquêteur**
- En cas de réception de courriers adressés au maire relatif à l'enquête publique, prévenir l'expéditeur qu'il doit s'adresser directement au commissaire enquêteur et en informer celui-ci dans les meilleurs délais,
- Faire part de tous incidents ou questionnements éventuels relatifs à l'organisation de l'enquête publique au commissaire enquêteur.
- Les observations du public faites sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/3052>) ou faite par inscription à l'adresse courriel (enquete-publique-3052@registre-dematerialise.fr) seront transmises par courriel à Madame ROULEZ, DGS à la mairie d'Esquelbecq pour insertion au registre papier.

Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, il est demandé de :

- Selon les nouvelles dispositions de l'article. R. 123-18 du Code de l'Environnement la clôture du registre d'enquête sera effectuée par le commissaire enquêteur et non plus par le maire. (Décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2012)
- Le dossier ainsi que le registre d'enquête, accompagné de ses annexes, et le certificat d'affichage, seront repris par le commissaire enquêteur à la clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 1^{er} juillet 2022 à 17H00

COORDONNÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Nom	Fonction	Téléphone Mobile	Courriel
CHLEBOWSKI Patrick	Commissaire enquêteur	06.20.37.35.09	chlebowski.patrick@orange.fr

RAPPEL IMPORTANT :

Dans un souci de confidentialité il vous est demandé de ne pas communiquer ces numéros au public, ni de joindre ce document au dossier d'enquête accessible au public.

Il s'agit d'un document à destination exclusive du personnel d'accueil des mairies.

VERIFICATION DE L’AFFICHAGE ET SIGNATURE DU DOSSIER D’ENQUETE PUBLIQUE

Nous soussigné, CHLEBOWSKI, Patrick, commissaire enquêteur, nommé décision n° : E22000047/59 en date du 13 avril 2022 de Monsieur Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le lundi 16 mai 2022 de 14 heures 30 à 15 heures 30 nous nous transportons afin de vérifier dans la commune d’Esquelbecq la réalité de l’affichage obligatoire dans le cadre de l’enquête publique portant sur l’utilité publique du projet d’aménagement de la Zone d’Aménagement Concertée de la « Clé des Champs ».

La localisation exacte des panneaux d’affichage sur les lieux concernés par le projet a été déterminée lors de la visite des lieux effectuée le 6 avril 2022.

Les photographies de l’affichage au siège de l’entreprise nous ont été fournies par Monsieur OPIGEZ afin d’éviter un déplacement au siège de l’entreprise à Lesquin.

L’ensemble des pièces constituant le dossier d’enquête mis à la disposition du public a été paraphé par nous le mardi 17 mai 2022 de 09H30 à 11H00. Les pages du dossier ont été vérifiées et signées.

Une attention particulière a été porte entre la similitude des différentes versions du dossier mis à la disposition du public (version papier – version dématérialisée et version disponible sur le poste informatique dédié en mairie d’Esquelbecq)

Le registre d’enquête a été côté et paraphé. Au cours de l’enquête, dès la parution des articles de presse annonçant l’enquête publique, nous avons joint au registre d’enquête une copie des ces articles de presse.



Localisation de l'affichage sur la commune d'Esquelbecq

Mairie photos 5 et 6:



Nous constatons que l'affichage est effectif sur le panneau d'affichage communal, visible de l'extérieur.

Cimetière Rue de Bissezele photos 1 et 2 :



Nous constatons que l'affichage est effectif à l'entrée du cimetière, visible de l'extérieur.

Rue Traversière, salle de la Chênaie photos 3 et 4 :



Nous constatons que l'affichage est effectif face à la salle de la Chênaie, visible de l'extérieur.

Terrain de sport Rue de l'Arbre Lyre photos 7 et 8 :



Nous constatons que l'affichage est effectif à l'entrée du terrain de sport, visible de l'extérieur.

Carrefour Rue de Bissezele et Geete Straete photos 9 et 10 :



Nous constatons que l'affichage est effectif au carrefour de la Rue de Bissezele et de la Geete Straete, visible de l'extérieur.

Geete Straete photos 11 et 12 :

Nous constatons que l'affichage est effectif au milieu de la Geete Straete, visible de l'extérieur

Carrefour Geete Straete et Rue de Pitgam photos 13 et 14 :

Nous constatons que l'affichage est effectif carrefour de la Geete Straete et Rue de Pitgam, visible de l'extérieur.

Place de l'Odéon photos 15 et 16 :



Nous constatons que l'affichage est effectif Place de l'Odéon, visible de l'extérieur

Siège de la société SAEM Nordsem à Lesquin :



L'affichage est effectif au siège et visible de l'extérieur.

L'affichage a été vérifié par nos soins avant chacune de nos permanences en mairie d'Esquelbecq

Nous avons pu constater que l'affichage était effectif et constant jusqu'au dernier jour de l'enquête publique.

Fait et clos à ZUYTPEENE, le 14 juin 2022

le commissaire enquêteur
CHLEBOWSKI, Patrick

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Chlebowski', with a long horizontal stroke extending to the right.

22 Carnets et avis

LA VOIX DU NORD MARDI 10 MAI 2022

Dissolutions/Liquidations/Cessations



M.S.B Formalités

Cabinet de formalités juridiques

CONCEPT ISTANBUL SAS au capital de 500 €

SAS FABULAE

En liquidation au capital de 1 000 €

L'assemblée générale du 03/05/2022 a approuvé les comptes de liquidation

Divers

CAISSE SOLIDAIRE

Siège Social : 235 boulevard Paul Faivre - 59000 Lille

Les sociétaires de la Caisse Solidaire sont conviés à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra :

Le mercredi 25 mai 2022 à 14h00

À l'effet de débiter sur l'ordre du jour suivant :

MARCHES PUBLICS

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de + 90 000 euros

COMMUNE D'ANICHE

Avis d'appel public à la concurrence

- 1- Organisme qui passe le marché : ville d'Aniche
- 2- Objet du marché : TRAVAUX DE RENOVATION DES MENUISERIES EXTERIEURES
- 3- Mode de passation : marché sur procédure adaptée
- 4- Forme du marché : prestation divisée en lot non ventées - refaisance
- 5- Condition de retrait du DCE
- 6- Information complémentaire : les travaux devront obligatoirement être exécutés en juillet et août 2022
- 7- Code NUTS : FR301
- 8- Classification CPV : 4521000-4 - travaux de menuiseries
- 9- Date limite de réception des offres fixée au vendredi 3 juin 2022 à 12h00
- 10- Date d'envoi à la publication : mardi 2 mai 2022
- 11- Critères de sélection des offres : - prix des prestations : 50% - mémoire technique : 50% - délai d'exécution : 20%

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Avis administratifs

COMMUNE DE MARPENT Avis de publication de constat d'abandon manifeste

Par un procès-verbal adressé n° 2022PA02/Abandon du 2 mai 2022 il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé 2 cité de l'Orée du Bois



APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

COMMUNE DE FAUMONT

Par délibération en date du 28 Avril 2022, le Conseil d'Exploitation de Nordaie, les Régions du SIDENSIAN, a décidé d'approuver le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées de la Commune de FAUMONT

COMMUNE DE RUMILLY EN CAMBRESIS

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 29/04/2022, le Conseil municipal de RUMILLY EN CAMBRESIS a approuvé la modification simplifiée N°3 du Plan local d'urbanisme (PLU).



AVIS

Par arrêté n°2022-7, Monsieur le Président de la CCPC a autorisé l'ouverture de la mise à disposition sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de PHALEMPIN

Enquêtes publiques



Liberté Égalité Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE LA CLÉ DES CHAMPS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ESQUEBECQ

Par arrêté préfectoral du 21 avril 2022, le projet d'aménagement de la ZAC de la Clé des Champs à Esquebecq est soumis, dans les formes prévues par les codes de l'environnement et de l'expropriation pour cause d'utilité publique

- la réalisation de 209 logements environ (logements intermédiaires ou petits collectifs, individuels groupés et lots libres ;
- la réalisation de la desserte interne de la zone avec la définition d'un réseau viaire hiérarchisé ;
- l'aménagement de maisons piétonnes et cyclables en site partagé ou propre ;
- l'aménagement de nombreux espaces à vocation paysagère, de rencontres et de mise en valeur de la nature.

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie

Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précité seront annexées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre d'information https://www.registre-dematerialisee.fr/

Toutefois, le dossier d'enquête sera également consultable en sous-préfecture de Dunkerque et sur le site internet de la préfecture à l'adresse : http://www.nord.gouv.fr/publicites-publiques-environnement/information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique

Après réception de cette déclaration de projet, le préfet est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet et déterminer, par arrêté de classement, les limites des parcelles et des droits réels immobiliers à exproprier

Le conseil municipal d'Esquebecq devra se prononcer, dans un délai qui ne peut excéder six mois, sur l'intérêt général du projet (dans les conditions prévues à l'article L.125-1 du code de l'environnement) et procéder à une déclaration de projet

Après transmission de cette déclaration de projet, le préfet est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet et déterminer, par arrêté de classement, les limites des parcelles et des droits réels immobiliers à exproprier

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en adressant sa demande écrite au Sous-préfet de Dunkerque - bureau des relations avec les collectivités territoriales - 27, rue Thiers - 59396 Dunkerque cedex.

VIÉ JURIDIQUE CIVILE

Changement de nom

CHANGEMENT DE NOM Monsieur VINCELET CEDRIC, JACQUES, TONY né le 21/09/1991 à LE PLESSIS BOUCHARD (95130) en France, demeurant au 860 rue du Chemin Vert CS 33010 59613 LESQUIN CEDEX demande à s'appeler à l'avenir KRIGANS.

LA VOIX DU NORD CHER ABONNÉ Vous avez une question concernant votre abonnement ? Contactez votre Service Clients Par téléphone en appelant le 03 66 880 200 Par mail : serviceclients@lavoixdunord.fr VISITEZ NOTRE SITE : www.lavoixdunord.fr

MERCREDI 11 MAI 2022

LES ANNONCES | 45

ANNONCES LÉGALES

Arrêté du 19/11/2021
Tarif 2022 : 0,226€ HT/ caractère

Tarifs forfaitaires HT pour les constitutions des sociétés

- SA : 367 euros
- SAS : 121 euros
- SASU : 138 euros
- SNC : 234 euros
- SARL : 144 euros
- SARL - EURS : 121 euros
- Sociétés civiles (société SCS) : 278 euros
- SCI : 165 euros

Constitution de GAEC :
tarification au caractère

Autres tarifs forfaitaires (sociétés commerciales)

- dissolution : 146€ HT
- clôture de liquidation : 108€ HT

Procédure collective :

- jugement d'ouverture : 64€ HT
- jugement de clôture : 29€ HT

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 28 avril 2022, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SASU
DÉNOMINATION : HOLDING LNP.
CAPITAL : 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros.

SIÈGE SOCIAL : 16 rue Auguste Dorchain 59400 CAMBRAI.

OBJET : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : La gestion d'un portefeuille de titres de participations, la prise d'intérêts dans toutes sociétés industrielles, commerciales, immobilières, financières ou autres, constituées ou à constituer, françaises ou étrangères, l'acquisition, l'aliénation, l'échange et toutes opérations portant sur des actions ou parts sociales, et généralement sur toutes valeurs mobilières ou droits mobiliers quelconques ; Toutes prestations en matière administrative, informatique, financière et commerciale de toutes sociétés ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de DOUAI (Nord). ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **PRESIDENT :** Mr Nicolas PLATEAU demeurant 16 rue Auguste Dorchain 59400 CAMBRAI. 152726300

AJC STEVENS, SARL au capital de 10000 €. **Siège social :** unexpo centre 618 rue bois bâtiment 45b 59113 Seclin. 507 918 613 RCS LILLE METROPOLE. Le 03/11/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. AMAURY STEVENS, 12 Allée de la Bergerie 59170 Croix, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société. Modification au RCS de LILLE METROPOLE. 152726300



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE LA CLÉ DES CHAMPS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ESQUELBEQ

Par arrêté préfectoral du 21 avril 2022, le projet d'aménagement de la ZAC de la Clé des Champs à Esquelbecq est soumis, dans les formes prévues par les codes de l'environnement et de l'expérimentation pour cause d'utilité publique, aux formalités d'une enquête publique unique.

Le projet, porté par la SAEM NordSEM dans le cadre d'une concession d'aménagement, se traduit par l'aménagement d'un nouveau quartier résidentiel dans la continuité du centre-bourg et prévoit :

- la réalisation de 200 logements en blocs (logements intermédiaires ou petits collectifs, individus groupés et lots libres)
- la réalisation de la desserte interne de la zone avec la définition d'un réseau viarie hiérarchisé ;
- l'aménagement de liaisons piétonnes et cyclables en site partagé ou propre ;
- l'aménagement de nombreux espaces à vocation paysagère, de rencontres et de mise en valeur de la nature.

L'enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du lundi 30 mai 2022 à 9h00 au vendredi 1er juillet 2022 à 17h00 et portera sur :

- l'utilité publique du projet ;
- les états et plans parcellaires nécessaires à la réalisation du projet ;
- le mardi 30 mai 2022 de 9h00 à 12h00
- le mardi 07 juin 2022 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 16 juin 2022 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 1er juillet 2022 de 14h00 à 17h00

Une permanence téléphonique du commissaire enquêteur sous forme d'un entretien téléphonique est prévue le mercredi 22 juin 2022 de 14h00 à 17h00. Pour les entretiens téléphoniques, le public prendra rendez-vous préalablement en réservant une plage horaire du 03-28-65-85-55 aux heures d'ouverture de la mairie d'Esquelbecq les lundi et jeudi de 9h00 à 13h00 et les mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00. Un exemplaire du dossier d'enquête unique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les locaux de la mairie d'Esquelbecq. Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/0302>. Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie d'Esquelbecq. Les observations et propositions pourront également être adressées, entre le lundi 30 mai 2022 à 9h00 et le vendredi 1er juillet 2022 à 17h00 par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-3052@registre-dematerialise.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : "Mairie d'Esquelbecq - A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur - Aménagement de la ZAC de la Clé des Champs - Hôtel de Ville - 1, rue Gabriel Debloek - 59470 Esquelbecq".

Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précité seront annexées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr>. Toute personne physique ou morale concernée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Dunkerque, bureau des relations avec les collectivités territoriales - 27, rue Thiers à Dunkerque.

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale figurant au dossier d'enquête seront également consultables en sous-préfecture de Dunkerque et sur le site internet de la préfecture à l'adresse <http://www.nord.gov.fr/Politique-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>. Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : Monsieur Antoine OPIEZ, responsable d'opérations NordSEM 03-74-09-13-59 - a.opiez@nordsem.fr.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport unique relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il y insérera, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public. Il consignera, dans des documents séparés au titre de chacune des entités misiellement reçues, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables ou sous réserves ou défavorables au projet.

Dès réception, copies du rapport et des conclusions seront adressées par le Sous-préfet de Dunkerque au maire d'Esquelbecq. Ces documents seront mis en ligne sur le site internet registre-dematerialise.fr. Ils seront également tenus à la disposition du public dans les locaux de la mairie d'Esquelbecq et de la sous-préfecture de Dunkerque pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le conseil municipal d'Esquelbecq devra se prononcer, dans un délai qui ne peut excéder six mois, sur l'intérêt général du projet (dans les conditions prévues à l'article L. 126-1 du code de l'environnement) et procéder à une déclaration de projet.

Après transmission de cette déclaration de projet, le préfet est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet et déterminer, par arrêté de cessibilité, la liste des parcelles et des droits réels immobiliers à exproprier.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en adressant sa demande écrite au Sous-préfet de Dunkerque - bureau des relations avec les collectivités territoriales - 27, rue Thiers - 59386 Dunkerque cedex.

Fait à Dunkerque, le 21 avril 2022
Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général de la sous-préfecture de Dunkerque
Olivier MENARD
1527031630

Mairie de LE DOULIEU

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA FOURNITURE DE DENRÉES POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE

Avis d'appel public à la concurrence

Type de marché public : Services

Organisme acheteur : Mairie de LE DOULIEU - 2, La Place 59940 LE DOULIEU - Tél. : 03 28 48 85 21 - Mail : mairie@douli.eu

Objet du marché : mission d'assistance technique pour la fourniture de denrées pour la restauration municipale

Quantité, nature et étendue : voir CCTP

Début d'exécution : Période allant du 1er septembre 2022 au 31 août 2026

Critère de sélection : Voir règlement de consultation

Remise des offres : Les offres seront remises exclusivement sur le profil acheteur de la commune : <https://avenirdelatois.e-marchespublics.com/OU> www.indicateurdesaffaires.fr (rubrique "marchés publics").

Date limite de remise des offres : 31 Mai 2022, à 12h00

Renseignements complémentaires : Mme Nathalie VANSTRACEELE, secrétaire de Mairie (03.28.48.85.21).

Date de la consultation : 5 Mai 2022

Modification directeur général **SAS Spechtzense** - RCS Lille 853377483 - Capital 10 000 euros - 87 rue du Fontenay 59100 ROUBAIX.

Suivant AG du 25 avril 2022 : ancien directeur général - Monsieur Philippe MIEGAZE 30 rue Professeur Langevin 59170 CROIX. Il n'y a ce jour aucune nomination à son remplacement.

Modification au RCS de Lille 152726200

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sophie CORREAU-BIESBROUCK, Notaire associée de la Société Civile Professionnelle "Valérie COUSTENOBLE-HNYOT, Cynthia BALLEUL et Sophie CORREAU-BIESBROUCK, notaires associées", titulaire d'un office notarial dont le siège est à FOURNES EN WEPPEES (Nord), 701 rue Falckherbe, CHPCEN 59026, le 3 mai 2022, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimoniel entre :

Monsieur Christophe Marcel MARCEL ROULLEAU et Madame Christiane Marie Raymonde LOEZ, demeurant ensemble à LAMBERSART (59130) 80 rue Louis Blériot.

Monsieur Christophe ROULLEAU déclare apporter le bien sis à SAINT-MARCEL-LES-GAUZETS (DROME) 26740, 530 rue des Sangliers, Les Chênes verts, figurant au cadastre section A numéro 368 et 493, formant le lot numéro 11 du cadastre d'habitations dénommé "Hameau du Chiens Vert".

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire,
152721400

CORNET VINCENT SÉGUREL
Société d'Avocats
49 rue Camille Godard
33031 BORDEAUX CEDEX

Par dérogation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14/04/2022, la Gérante de la société **JPH CHEVALIER INMMO, SCI**, Capital : 1 000 €, Siège social : 74 Rue du Chevalier Français - 59000 LILLE, RCS LILLE 801 651 084, a, le 22 avril 2022, constaté la réalisation définitive d'une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 260 euros, pour ramener le capital social de 1 000 euros à 740 euros par voie de rachat et d'annulation de 26 parts sociales appartenant à certains associés, à la valeur unitaire de 10 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Lille.

Pour avis,
1527264200

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI MARCIE
Siège social : 438 rue Paul Willai 59230 NIVELLE. **Objet social :** La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, construction, échange, apport ou autrement ; l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutilités à la société au moyen de vente, échange ou apport en société. Pour la réalisation de cet objet, la gérance peut effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale. Plus généralement, toutes opérations civiles de quelque nature qu'elles soient, se rattachant à l'objet sus indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son existence ou son développement. Durée : 99 années. Capital : 160 000 euros. Garant associé : Monsieur CUVELIER Arnaud, demeurant 520 rue Paul Willai 59230 NIVELLE, de nationalité française, née le 7 août 1979 à Roubaix. Associée : HOLDING CUVELIER, société civile au capital de 100 000 euros immatriculée au RCS de Valenciennes sous le numéro 881 442 787 dont le siège social se situe 520 rue Paul Willai 59230 NIVELLE. Immatriculation au RCS Valenciennes. 152726300

Par acte SSP en date du 6 mai 2022, il a été constitué une EURL dénommée **Au Bonheur des Dames et des Boutchoux**.

Objet social : l'achat et vente au détail de vêtements, de chaussures, de maroquinerie, de chaussures, de ceintures, d'accessoires de mode, de bijoux fantaisie ou précieux, horlogerie, e-commerce et vente par internet.

Siège social : 171 rue de la Gare 59270 BAILLEUL.

Capital social : 2 000 euros.

Gérant : Mme Sandra GUBERT demeurant 14 Chemin du Cordéau 59270 BERTHIN.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DUNKERQUE. 152726200

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/05/2022, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE FRENCHIE. **Objet social :** Vente de prêt à porter et d'accessoires de mode homme. **Siège social :** 137 rue de la Mairie 59500 DOUAI. **Capital :** 4000 Euros. **Durée :** 99 ans. **Présidente :** Madame Isabelle CHATELAIN demeurant 438 rue de Lambres 59500 DOUAI, pour une durée illimitée.

Admission aux assemblées et droits de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions. **Clause d'agrément :** Agrément requis dans tous les cas. Immatriculation RCS DOUAI. 152726300

SAS au capital de 1,00 €
Siège social : 6 RUE LEON TRULLIN
6-8 59800 LILLE
912 745 759 RCS LILLE
METROPOLE

Les DAU du 26/04/2022 ont porté le capital social à 70.001 €.

Pour avis
152726200

L'Indicateur
indicateurdesaffaires.fr

Restez connecté avec votre acte

NÉCROLOGIE

Une pensée, une présence, un envoi de fleurs, quelques mots de soutien, tous ces témoignages d'amitié en ces jours d'épreuve, lors du décès de

Monsieur René COPPIN

veuf d'Albertine BOLLIER

Nous ont apporté réconfort et encouragement. Nous vous en remercions.



De la part de :
Bernadette et José HENEBEL-COPPIN,
Marlyse et Jacky LEFORT-COPPIN,
Jean-Bernard COPPIN,
Marie-Hélène et Pascal DELASSUS-COPPIN,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants

Pompes Funèbres SCHOONHEERE - 45 Bd Abbé Lemire
59190 Hazebrouck - Tél. 03.26.40.03.03

Madame Bernadette SELLIER
née PALUD

Veuve de Raymond SELLIER

décédée en son domicile de la Motte-au-Bois le mercredi 25 mai 2022 dans sa 98ème année.
Ses obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité le mardi 31 mai 2022, suivies de l'inhumation au cimetière dudit lieu.

De la part de :
Brigitte, Pierre (†), Alain, Antoine, ses enfants

Pompes Funèbres - Salons Funéraires Schoonheere - 45, Bd Abbé Lemire 59190 Hazebrouck - 03.26.40.03.03 - www.pompesfuneraires-schoonheere.fr

des Flandres
L'Indicateur

Vous avez une question concernant votre abonnement ?

Contactez-nous
03.66.89.04.14
Du lundi au vendredi de 8h à 18h. Le samedi de 8h à 12h

par mail : serviceclientshebdo@nordlittoral.fr
ou par courrier
Service clients - CS 10549 - 59023 Lille Cedex

des Flandres
L'Indicateur

Vous souhaitez publier un avis de décès, un avis de remerciement, un avis "souvenir" ?

Contactez-nous
sylvie.montuy@nordlittoral.fr
Tél. 06.13.98.48.90.
isabelle.derisbourg@nordlittoral.fr
Tél. 06.20.68.28.92.

ANNONCES LÉGALES

Arrêté du 19/11/2021
Tant 2022 : 0,2264 HT/caractère

L'Indicateur

Tarifs forfaitaires HT pour les constitutions des sociétés

- SA : 357 euros
- SAS : 193 euros
- SASU : 138 euros
- SNC : 214 euros
- SARL : 144 euros
- SARL - SURL : 121 euros
- Société civile (excepté SCI) : 216 euros
- SD : 185 euros

Constitution de GAEC :
tarification au caractère

Autres tarifs forfaitaires (sociétés commerciales)

- dissolution : 145€ HT
- clôture de liquidation : 108€ HT

Procédures collectives

- jugement d'ouverture : 64€ HT
- jugement de clôture : 35€ HT

Sous-Préfecture de Dunkerque
Bureau des Relations avec les Collectivités Territoriales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE LA CLÉ DES CHAMPS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ESQUEBECQ

Par arrêté préfectoral du 21 avril 2022, le projet d'aménagement de la ZAC de la Clé des Champs à Esquebecq est soumis, dans les formes prévues par les codes de l'environnement et de l'équipement pour cause d'intérêt public, aux formalités d'une enquête publique unique.

Le projet, porté par la SAEM NordSud dans le cadre d'une convention d'aménagement, se traduit par l'aménagement d'un nouveau quartier résidentiel dans la continuité du centre-bourg et prévoit :

- la réalisation de 200 logements environ (logements intermédiaires ou petits collectifs, individuels groupés et îlots libres ;
- la réalisation de la desserte interne de la zone avec la définition d'un réseau viarie hiérarchisé ;
- l'aménagement de liaisons piétonnes et cyclables en site partagé ou propre ;
- l'aménagement de nombreux espaces à vocation paysagère, de rencontres et de mise en valeur de la nature.

L'enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du lundi 30 mai 2022 à 9h00 au vendredi 1er juillet 2022 à 17h00 et portera sur :

- l'utilité publique du projet ;
- les états et plan parcellaires nécessaires à la réalisation du projet.

Le siège de l'enquête est fixé au mairie d'Esquebecq : 1, rue Gabriel Debloek - 59470 Esquebecq

Le commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est Monsieur Patrick CHLEBOWSKI, retraité de Gendarmerie. Il se tiendra à la disposition du public :

- le lundi 30 mai 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- le mardi 07 juin 2022 de 14h00 à 17h00 ;
- le jeudi 16 juin 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 1er juillet 2022 de 14h00 à 17h00

Une permanence téléphonique du commissaire enquêteur sous forme d'un entretien téléphonique est prévue le mercredi 22 juin 2022 de 14h00 à 17h00. Pour les entretiens téléphoniques le public prendra rendez-vous préalablement en réservant une plage horaire au 03.29.85.85.65 aux heures d'ouverture de la mairie d'Esquebecq les lundi et jeudi de 9h00 à 13h00 et les mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

Un exemplaire du dossier d'enquête unique et un registre d'enquête à feuilles non mobiles cotés et numérotés par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les locaux de la mairie d'Esquebecq. Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/3052>. Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie d'Esquebecq.

Les observations et propositions pourront également être adressées, entre le lundi 30 mai 2022 à 9h00 et le vendredi 1er juillet 2022 à 17h00 par courriel à l'adresse électronique suivante : enquetes-publiques-3052@registre-dematerialise.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : "Mairie d'Esquebecq - À l'attention de monsieur le commissaire enquêteur - Aménagement de la ZAC de la Clé des Champs - Hôtel de Ville - 1, rue Gabriel Debloek - 59470 Esquebecq".

Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précité seront adressées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/>

Toute personne physique ou morale concernée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Dunkerque, bureau des relations avec les collectivités territoriales - 27, rue Thiers à Dunkerque.

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale figurant au dossier d'enquête seront également consultables en sous-préfecture de Dunkerque et sur le site internet de la préfecture à l'adresse <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Monsieur Antoine OPIGEZ, responsable d'opérations NordSudEM - 03.74.09.13.59 - a.opigez@nordsem.fr

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport unique relatif le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il y insérera, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public. Il consignera dans des documents séparés, au titre de chacune des enquêtes initialement requises, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dès réception, copies du rapport et des conclusions seront adressées par le Sous-préfet de Dunkerque au maire d'Esquebecq. Ces documents seront mis en ligne sur le site internet registre-dematerialise.fr, ils seront également tenus à la disposition du public dans les locaux de la mairie d'Esquebecq et de la sous-préfecture de Dunkerque pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le conseil municipal d'Esquebecq devra se prononcer, dans un délai qui ne peut excéder six mois, sur l'intérêt général du projet (dans les conditions prévues à l'article L.126-1 du code de l'environnement) et procéder à une déclaration de projet.

Après transmission de cette déclaration de projet, le préfet est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet et déterminer, par arrêté de cessibilité, la liste des parcelles et des droits réels immobiliers à exproprier.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en adressant sa demande écrite au Sous-préfet de Dunkerque - bureau des relations avec les collectivités territoriales - 27, rue Thiers - 59380 Dunkerque cedex.

Fait à Dunkerque, le 21 avril 2022
Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général de la sous-préfecture de Dunkerque
Olivier MENARD

des Flandres
L'Indicateur

Restez connecté avec votre actu

FIDUCIAL
SOFIRAL

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22 Mai 2022 à WORMHOUT, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : WORMVET. Siège social : 1 Place du Général de Gaulle, 59470 WORMHOUT. Objet social : L'exercice de la profession de vétérinaire. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DUNKERQUE. Capital social : 5 000 euros. Gérance : Monsieur Hugues DEBRUYNE. Demeurant 5 route de Saint Omer 59380 SOUX. Immatriculation au RCS de DUNKERQUE.

DISSOLUTION

La SCI VSL Société Civile Immobilière au capital de 1000€ dont le siège social est 13 bis pavé du Bas chemin, 59910 BONCUES, inscrite au RCS de Lille métropole sous le numéro d'immatriculation 434375366, représentée par la gérante Véronique Lorthois domiciliée 13 bis pavé du Bas Chemin 59910 BONCUES, a décidé suite à la tenue de l'assemblée générale du 6 janvier 2022, de dissoudre la SCI VSL. Le siège de la dissolution est fixé 13 bis pavé du Bas chemin 59910 BONCUES. Les pièces relatives à cette liquidation seront déposées au Tribunal de Commerce de Lille.

CATFOLIA SASU

CATFOLIA SASU au capital de 10.000 €
Siège social : 73 Bis rue du Freresy 59300 LYS LEZ LANNY. SIREN 884 911 207 RCS LILLE METROPOLE. Par décision de l'assemblée générale unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

LIPOFABRIK

SAS au capital de 2 547 276 euros
Siège social : 59910 LESQUINNE
Parc d'Activité du Mélaniois 917 rue des Saules
789 705 262 R.O.S. LILLE METROPOLE

Par décision de l'associé unique le 10/05/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 3 751 732 Euros.

Il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : « La société a pour objet, en France et dans tous pays, les études techniques de recherche et développement en matière de biotechnologie. La production, la formulation, le conditionnement et la commercialisation de molécules biologiques, dont la fabrication de produits de bioinhibiteurs/biopesticides et de biostimulants. Les prestations de formation scientifique. Toutes prestations de services liées à l'assistance aux entités, structures spécialisées dans les matières ci-dessus énoncées. La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, la prise de participation ou de contrôle dans toute entreprise se rapportant à l'activité spécifiée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales ou industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. »

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de LILLE METROPOLE.

AVIS DE TRANSFORMATION

AEC
Société A Responsabilité Limitée au capital de 100 000,00 €
Siège social : 17 rue de Woësseense 59187 DECHY
433 163 996 RCS DOUAI

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2022, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :
FORME : société par actions simplifiée
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :
Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.
Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :
Président : Monsieur Dominique BECOT, demeurant à DOUAI (Nord) 16 rue Arthur Rimbaud, Résidence Jeanne d'Arc, Apt 19.
Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DOUAI.

Pour avis.

des Flandres
L'Indicateur

Parait le mercredi.
Commission paritaire : n° 0824 C 79953
Fondée en 1933
Dépôt légal à parution

www.lindicateurdesflandres.fr

Habillé à recevoir les annonces judiciaires et légales pour tout le département du Nord, Edité par la Société Nouvelle Nord Littoral S.A. au capital de 100 000 euros

Président
Marion Beuxieux

Directeur général
Eric Lepers

Rédacteur en chef
Frédéric Petronio

Rédaction
indicredac@presseflamande.fr

Publié
dparis@lavenirdelattois.fr
03.21.01.66.00

Publicité extra-locales
PHR Nord - GIE F.N.H.
03.21.01.66.00 - 07.82.45.21.68
sbasser@presseflamande.fr

Petites annonces
Annonces Légales - Nécrologies
Fax 03.28.40.72.84
Sabrina Desoivre - 03.68.05.81.90
Isabelle Derisbourg@nordlittoral.fr
Sylvie Montuy - 06.13.98.48.90

Abonnement Service clients
03.66.89.04.14
Groupe Nord Littoral
CS 10549
59023 Lille Cedex
serviceclientshebdo@nordlittoral.fr

Imprimerie
Presse Flamande
55, rue du Milieu - B.P. 139
Hazebrouck cedex - 59623

Pour l'impression de vos journaux le groupe Rosset
Le Vex code pour des matériaux respectueux de l'environnement et une gestion durable de ses déchets. Il est engagé avec CITEO pour le recyclage du papier.

Provenance du papier : France
Taux moyen de fibres recyclées autour de 80%.
La fabrication de ce journal a généré l'émission de 81 g de CO2 par exemplaire.
Tous les papiers utilisés sont certifiés PEFC (fibres issues de forêts gérées durablement).
Ce journal peut être recyclé : parlez au 01.

LE TRI + FACILE

PEFC PEFC07-32-375

24 Carnets et avis

LA VOIX DU NORD JEUDI 2 JUIN 2022

LEGALES

Tarifcation conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarifcation et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Enquêtes publiques



PREFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Prefecture de Dunkerque
Bureau des Relations avec les Collectivités Territoriales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE LA CLÉ DES CHAMPS
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ESQUEBECQ

Par arrêté préfectoral du 21 avril 2022, le projet d'aménagement de la ZAC de la Clé des Champs à Esquebecq est soumis, dans les formes prévues par les codes de l'environnement et de l'urbanisme pour cause d'utilité publique, sur formalités d'une enquête publique unique.

Le projet, porté par la SAEM NordSEM dans le cadre d'une concession d'aménagement, se traduit par l'aménagement d'un nouveau quartier résidentiel dans la continuité du centre-bourg et prévoit :

- la réalisation de 200 logements environ (logements intermédiaires ou petits collectifs, individuels groupés et lots libres) ;
- la réalisation de la desserte interne de la zone avec la définition d'un réseau viaire hiérarchisé ;
- l'aménagement de liaisons piétonnes et cyclables en site partagé ou propre ;
- l'aménagement de nombreux espaces à vocation paysagère, de rencontres et de mise en valeur de la nature.

L'enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du lundi 30 mai 2022 à 9h00 au vendredi 1er juillet 2022 à 17h00 et portera sur :

- l'utilité publique du projet ;
- les états et plan parcellaires nécessaires à la réalisation du projet.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie d'Esquebecq - 1, rue Gabriel Deblock - 59470 Esquebecq.

Le commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est Monsieur Patrick CHLEBOWSKI, retraité de Gandarmes. Il se rendra à la disposition du public :

- le lundi 30 mai 2022 de 9h00 à 12h00
- le mardi 07 juin 2022 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 16 juin 2022 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 01 juillet 2022 de 14h00 à 17h00

Une permanence téléphonique du commissaire enquêteur sous forme d'un entretien téléphonique est prévue le mercredi 22 juin 2022 de 14h00 à 17h00.

Pour les entretiens téléphoniques, le public pourra préalablement en réservant une place. Horaires au 03-28-45-65-65 aux heures d'ouverture de la mairie d'Esquebecq les lundi et jeudi de 9h00 à 13h00 et les mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

Un exemplaire du dossier d'enquête unique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les locaux de la mairie d'Esquebecq. Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/0322>.

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie d'Esquebecq. Les observations et propositions pourront également être adressées, entre le lundi 30 mai 2022 à 9h00 et le vendredi 1er juillet 2022 à 17h00 par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-3528@registre-dematerialise.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie d'Esquebecq - A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur - Aménagement de la ZAC de la Clé des Champs - Hôtel de Ville - 1, rue Gabriel Deblock - 59470 Esquebecq.

Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précité seront annexées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/>.

Toute personne physique ou morale concernée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Dunkerque, bureau des relations avec les collectivités territoriales - 27, rue Thiers à Dunkerque.

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale figurant au dossier d'enquête seront également consultables en sous-préfecture de Dunkerque et sur le site internet de la préfecture à l'adresse <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : Monsieur Antoine OPIGEZ, responsable d'opérations NordSEM 03-74-06-13-59 - a.opigez@nordsem.fr.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport unique relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il y insérera, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public. Il consignera, dans des documents séparés, au titre de chacune des enquêtes initialement reçues, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables ou réservées.

Ces réceptions, copies du rapport et des conclusions seront adressées par le Sous-préfet de Dunkerque au maire d'Esquebecq. Ces documents seront mis en ligne sur le site internet registre-dematerialise.fr. Ils seront également tenus à la disposition du public dans les locaux de la mairie d'Esquebecq et de la sous-préfecture de Dunkerque pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le conseil municipal d'Esquebecq devra se prononcer, dans un délai qui ne peut excéder six mois, sur l'intérêt général du projet (dans les conditions prévues à l'article L.126-1 du code de l'environnement) et procéder à une déclaration de projet.

Après transmission de cette déclaration de projet, le préfet est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet et déterminer, par arrêté de compétence, la liste des parcelles et des droits réels immobiliers à exproprier.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en adressant sa demande écrite au Sous-préfet de Dunkerque - bureau des relations avec les collectivités territoriales - 27, rue Thiers - 59386 Dunkerque cedex.

Fait à Dunkerque le 21 avril 2022
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la sous-préfecture
de Dunkerque
Olivier MENARD

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

Créations/Constitutions

AVIS DE CONSTITUTION

BLANCHE NEIGE MERNAZ

Par acte SSP du 15/05/2022 à VILLENEUVE D'ASCQ (59), la société à responsabilité limitée suivante a été constituée - Dénomination : BLANCHE NEIGE MERNAZ - Siège social : VILLENEUVE D'ASCQ (59), 50 allée Lavosier - C/o PICTO LILLE, Objet : Location meublée avec ou sans prestations para-hôtelières - L'exploitation d'établissement d'hébergement para-hôtelier. Durée : 99 ans, Capital : 1 000€, Gérance : M Gery LESAFFRE, détenant à BRUXELLES 1060 (BELGIQUE), 13 avenue Demer. Immatriculation : RCS de LILLE.

Ventes/Cessions/Gérances

Cessation garantie

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité SAINT CHRISTOPHE IMMOBILIER VALLEE DE LA LYS 80 avenue JEAN LEBAS 1er ETAGE 59 100 ROUBAIX immatriculée au RCS 638150025 pour son activité de :

- TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 17 12 2019 auprès de son garant financier GALIAN Assurances. Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
- Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion

MARCHES PUBLICS

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de + 90 000 euros



société immobilière grand hainaut

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

M. PIERRE TONNEAU - Président du Directoire
40 BOULEVARD SALLY - 59300 VALENCIENNES
Tél : 03 27 14 80 00

SIRET 54880038200010

Référence acheteur : AULNOY REL LOT2

L'avis implique un marché public.

Objet : RELANCE DU LOT 2 ETANCHEITE - AULNOY LES VALENCIENNES -

REHABILITATION DE 110 LOGEMENTS COLLECTIFS SITES 1 ET 3 AVENUE HENRI

MATISSE ET GAULOUIN

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots ; non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

des critères énoncés dans le cahier des charges (régime) de la consultation, lettre

d'invitation ou document descriptif.

Remise des offres : 17/06/22 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 24/05/2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette

consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE,

poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>.

Flandre Opale Habitat

Groupe ActionLogement

AVIS DE CONSULTATION

Maître d'ouvrage : FLANDRE OPALE HABITAT, 51 rue Poincaré, BP 5273,
59379 DUNKERQUE CEDEX 1

PROCEDURE DE PASSATION : Procédure Adaptée (Article L 2123-1 de l'Ordonnance

n°2018-1074 du 26 Novembre 2018) avec faculté d'engager des négociations avec les

candidats.

Objet : HP 7096 - SAMER - CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS INDIVIDUELS -

SUITE A L'INFILTRATION DES LOTS 1 «GRCS OEUVRE» ET 2

«CHARPENTE/COUVERTURE», CES DERNIERS FONT L'OBJET D'UNE NOUVELLE

MISE EN CONCURRENCE

ALLOTISSEMENT :

Lot 1 - Gros oeuvre

Lot 2a - Charpente

Lot 2b - Couvertures

Dossier de consultation : Le dossier est téléchargeable gratuitement sur la plateforme

<http://flandreopalehabitat-marchespublics.com/> - Procédure n°867019

Liste des pièces à fournir : La liste des documents à joindre à votre proposition de prix est

précisée dans le Règlement de Consultation

Date de réception des offres : 15 JUIN 2022 à 12 Heures

Date d'envoi à la publication : 25 MAI 2022

Avis d'attribution de marchés publics

SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT (SIGH)

AVIS D'ATTRIBUTION

M. PIERRE TONNEAU - Président du Directoire
40 BOULEVARD SALLY
59300 VALENCIENNES

Tel : 03 27 14 80 00

mél : correspondance@aws-france.com

web : <https://www.sigh-habitat.fr>

SIRET 54880038200010

Objet : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE RÉHABILITATION ET

RÉSIDENTIALISATION SITE N°MRU - CHASSE ROYALE à VALENCIENNES.

Référence acheteur : moesthasseroylestedu/DJ

Nature du marché : Services

Procédure avec négociation

Classification CPV :

Principale : 71240000 - Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Judiciaire

13 avenue du Peuple Belge

BP 729 - 59034 Lille - CEDEX

Téléperfeuille@eacute;.l. 0320783333 - Fax : 0320785009

Organe chargé des procédures de médiation : Greffe du Tribunal Judiciaire de Lille

13 avenue du Peuple Belge

BP 729 - 59034 Lille - CEDEX

Téléperfeuille@eacute;.l. 0320783333 - Fax : 0320785009

Précisons concernant les 98401(s) d'introduction des recours : Nous vous informons que

cette décision est susceptible de faire l'objet de deux recours auprès du Tribunal Judiciaire

de LILLE :

- d'une part, un référé précontractuel peut être introduit avant la signature du marché,

laquelle, conformément à l'article R2185-1 Du Code de la Commande Publique, ne pourra

intervenir que onze jours après l'envoi de la présente,

- d'autre part, un référé contractuel peut être introduit dans un délai d'un mois à compter de

l'attribution du marché.

Valeur totale du marché (hors TVA) : 9652580 (neuf millions six cent cinquante huit mille

deux cent cinquante huit euros) ;

Nombre d'offres reçues : 9

Date d'attribution : 24/05/22

Marché n° : 2022048

NORTEC INGENIERIE, Bâtiment Les refles du lac - 483, rue Jules Guesclé, 59650

Villeneuve-d'Ascq

Montant HT : 965 260,00 Euros

Le titulaire est une PME - NON

Envoi le 27/05/22 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-publics.info>

Avis rectificatifs de marchés publics

Flandre Opale Habitat

Groupe ActionLogement

AVIS DE CONSULTATION RECTIFICATIF

Maître d'ouvrage : FLANDRE OPALE HABITAT, 51 rue Poincaré, BP 5273

59379 DUNKERQUE CEDEX 1

PROCEDURE DE PASSATION : Procédure Adaptée (Article L 2123-1 de l'Ordonnance

n°2018-1074 du 26 Novembre 2018) avec faculté d'engager des négociations avec les

candidats.

Objet : HP 7092 - CAPPELLE LA GRANDE - CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS

INDIVIDUELS

HP 7093 - DUNKERQUE - CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS

Au lieu de l'offre :

Date de réception des offres : 30 MAI 2022 à 12 Heures

Lire

Date de réception des offres : 13 JUIN 2022 à 12 Heures

Date d'envoi à la publication : 24 MAI 2022

VENTES ET ADJUDICATIONS

Ventes judiciaires



SCP THY DOUTRIEAUX MASSIN BEAUMONT
24-26, rue Capron - 59300 Valenciennes
Tél. 03.27.33.78.00 - Fax : 03.27.29.41.27

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SUITE A SURENCHERE

LE JEUDI 07 JUILLET 2022 A 9 HEURES 30

Maison à usage d'habitation sise 260 rue Emile Gasté

59230 SAINT AMAND LES EAUX

cadastree section AP n°80 pour 04a 98 ca et section AP n° 221 pour 02a 32 ca

L'adjudication aura lieu le JEUDI 07 JUILLET 2022 à 09h30, à l'audience des criées du

Tribunal Judiciaire de Valenciennes (annexe), ssa 64-96 Rue Du Quesnoy

MISE A PRIX : 40.700 € (quarante mille sept cents euros)

Outre les charges, clauses et conditions prévues au cahier des conditions de la vente

Pour consulter le cahier des conditions de la vente, s'adresser :

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Valenciennes en son Annexe

- Maître Fabid Belkheir, avocat barreau de Valenciennes - 159 rue du Quesnoy 59300

Valenciennes

- Les visites auront lieu le 15 juin 2022 de 9h à 10h et le 20 juin 2022 de 14h à 15h ;

s'adresser à la SCP VAN DEN BOS MIXTE BECLUE, huissiers de justice à Valenciennes

19 Place Jehan Froissart 59300 VALENCIENNES - 03.27.20.13.40

Eichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils Aide

esquelbecq - Recherche Google × Esquelbecq - Village culturel d' ×

← → ↻ 🏠 🔒 https://esquelbecq.com ☆ 🔍 esquelbecq → 📧 ⬇️ 📄 ABP ☰

• • •

INFORMATIONS COMMUNALES [GOUVERNEMENT INFO CORONAVIRUS](#)

[ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ \(ZAC\) "LA CLÉ DES CHAMPS" ENQUÊTE PUBLIQUE DU 30 MAI AU 1^{ER} JUILLET 2022](#) [INFOS](#)

[PERMANENCE FINANCES PUBLIQUES](#) [INFOS](#)

[TRAVAUX ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE](#) [INFOS](#)

 **Esquelbecq**
Info publiée le 06/05/2022

CINÉMA >>>

Windows taskbar: 10:35 10/05/2022

Compte-rendu de la 1^o réunion du 19 avril 2022 en Sous-préfecture de Dunkerque	ANNEXE
--	---------------

<p>Commissaire enquêteur : Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur</p> <p>Sous-préfecture de DUNKERQUE : Françoise, LALANDE, Bureau des Relations avec les Collectivités Territoriales.</p> <p>Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique</p>	
<p><u>Ordre du jour</u> : Premier contact avec organisateur de l'enquête publique – Préparation arrêté préfectoral et avis presse – Organisation de l'enquête publique – Permanences.</p>	

Réunion de 09H30 à 11H00 – Sous-préfecture de DUNKERQUE :

Remise par Madame LALANDE du dossier papier de l'enquête publique papier et informatique tel qu'il sera mis à la disposition du public.

- Préparation de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique : mention devant figurer dans l'arrêté :
 - lieux d'accès au dossier par le public
 - adresse du site internet où le dossier numérique sera consultable
 - mise à disposition du public d'un poste informatique dédié à l'enquête publique
 - adresse postale où les observations pourront être transmises par courrier au commissaire enquêteur
 - rappel des mesures COVID
 - nom de la personne pouvant être contactée téléphoniquement pour donner au public des informations sur le dossier
 - publication dans la presse de l'avis d'enquête publique, affichage de l'avis d'enquête publique, insertion succincte sur le site internet municipal avec renvoi vers le dossier numérique

- Organisation de l'enquête publique :
 - Publication dans la presse dans deux journaux (Voix du Nord et l'Indicateur) semaines 19 et /2022
 - Affichage de l'avis d'enquête publique : à voir avec mairie Esquelbecq et porteur du projet
 - Duré de l'enquête publique : du lundi 30 mai 2022 à 09H00 au vendredi 1^o juillet 2022 à 17H00, soit 33 jours
 - Permanences
 - Lundi 30 mai 2022 de 09H00 à 12H00
 - Mardi 7 juin 2022 de 14H00 à 17H00
 - Jeudi 16 juin 2022 de 09H00 à 12H00
 - Mercredi 22 juin 2022 de 14H00 à 17H00 - **Permanence téléphonique**
 - Vendredi 1^o juillet 2022 de 14H00 à 17H00

- Registre d'enquête publique : il sera mis en place un registre dématérialisé par le pétitionnaire (vraisemblablement la société PREAMBULES) ainsi qu'un registre papier au siège de l'enquête publique qui a été fixé en mairie d'Esquelbecq.
- Affichage à la charge de la mairie d'Esquelbecq ou du maître d'ouvrage CUD de Dunkerque, les affiches seront rédigées par la Sous Préfecture de Dunkerque.
- Affichage sur les lieux concernés à voir avec la mairie d'Esquelbecq
- Contact en mairie d'Esquelbecq de la personne en charge du dossier :
Madame Hélène, ROUSSEL
Directrice Générale des Services
Tél : 03.28.65.85.65 – dgs@esquelbecq.com

Maître d'ouvrage :

NORD SEM

Coworkoffice –Arteparc Lille Lesquin Bâtiment 4

9 Rue des Bouleaux

CS 60420

03.74.09.13.59

Dossier suivi par :

Monsieur Antoine, OPIGEZ

03.74.09.13.59 - 07.48.72.60.36

a.opigez@nordsem.fr

Prochaines réunions:

- Mercredi 27 avril 2022 à/c de 10H00 à la Mairie d'Esquelbecq avec Monsieur OPIGEZ et Monsieur ROUSSEL, maire d'Esquelbecq.

Compte-rendu de la 2^o réunion du 27 avril 2022 Mairie d'Esquelbecq	ANNEXE
--	---------------

<p>Commissaire enquêteur : Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur</p> <p>Mairie d'Esquelbecq : Monsieur ROUSSEL, Didier, Maire d'Esquelbecq Madame VANDEWALLE, Nathalie, adjoint à l'environnement et à l'urbanisme</p> <p>Société NORD SEM : Monsieur OPIGEZ, Antoine, responsable d'opérations</p>	
<p>Ordre du jour : Premier contact pour gestion de l'enquête publique - Affichage - Visite des lieux - Bilan de la concertation - Signature du dossier d'enquête - Entretien sur différents aspects du dossier.</p>	

Réunion de 10H00 à 12H30 – Salle de Réunion Mairie d'Esquelbecq :

Présentation du projet par Monsieur OPIGEZ et de la genèse de ce projet par Monsieur le Maire

Affichage :

- Affiches imprimées par le maître d'ouvrage, affichage à charge de la société NORD SEM et de la Mairie d'. Avis d'enquête publique affiché en Mairie d'Esquelbecq ainsi que sur les différents lieux d'affichage prévus par la mairie, à déterminer.
- Plusieurs lieux d'affichage sur le site à réaliser par la société NORD SEM, lieux exacts à voir lors de la visite des lieux.

Publicité :

- Inscription sur le bulletin municipal « le Petit Esquelbecquois » à compter du 1^o mai avec distribution toutes boîtes aux lettres de la commune.
- Inscription sur le site internet et face book de la commune.
- Inscription sur application téléphones portables « panneau pocket » à destination de la population inscrite.
- Demande d'installation d'un poste informatique dédié en mairie permettant au public de prendre connaissance du dossier dans version dématérialisée.

Visite des lieux :

- Effectuée en compagnie de Monsieur OPIGEZ et de Madame VANDEWALLE, le vendredi 6 mai à compter de 14H00, rendez-vous sur les lieux.

Signature dossier d'enquête publique :

- Dossier reçu en mairie d'Esquelbecq, signature prévue à compter du 16 mai, en même temps que la vérification de l'affichage

Bilan de la concertation :

- Avons fait remarquer que le bilan de la concertation était absent du dossier d'enquête publique. Monsieur le Maire nous a remis la délibération en date du 7 juin 2011 faisant le bilan de cette concertation. Cette pièce sera jointe au dossier papier déposé en mairie, il sera rajouté à la version dématérialisée sur le poste dédié en mairie, il sera également transmis à Madame LALANDE en Sous-préfecture de Dunkerque pour être joint à la version jointe au registre dématérialisé.

Enquête parcellaire :

- Après étude du dossier d'enquête parcellaire avons fait remarquer à Monsieur OPIGEZ que la parcelle A0890 figurant sur la liste des propriétaires ne figurait pas sur le plan parcellaire. Il s'avère qu'il s'agit d'une partie de 40 m² de cette parcelle trop petite pour pouvoir figurer sur ce plan parcellaire.

Entretien sur différents aspects du dossier :

- Demande de fourniture de la liste de notification d'envoi des courriers avec accusé de réception aux propriétaires des terrains dans le cadre de l'enquête parcellaire.
- Explications du fonctionnement du registre dématérialisé mis en place pendant l'enquête publique. Outre Monsieur OPIGEZ qui aura accès au dossier, Monsieur le Maire (roujaz@hotmail.com) et Madame VANDEWALLE adjointe (luna.vandewalle@orange.fr) auront également accès à ce dossier.

Prochaines réunions:

- Visite des lieux en compagnie de Monsieur OPIGEZ et Madame VANDEWALLE le vendredi 6 mai 2022 à/c de 14H30, à l'issue rendez-vous avec Madame ROULEZ, DGS pour mise au point sur les permanences et transmission des observations et courriers.
- Signature du dossier et du registre d'enquête et vérification de l'affichage à compter du 16 mai 2022.

Compte-rendu de la 3^o réunion du 6 mai 2022 Mairie d'Esquelbecq	ANNEXE
---	---------------

<p>Commissaire enquêteur : Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur</p> <p>Mairie d'Esquelbecq : Monsieur ROUSSEL, Didier, Maire d'Esquelbecq Madame ROULEZ, Hélène, directrice générale des services mairie d'Esquelbecq</p>	
<p><u>Ordre du jour</u> : Gestion du registre d'enquête publique - Affichage - Bilan de la concertation - Signature du dossier d'enquête - Entretien sur différents aspects du dossier.</p>	

Réunion de 16H00 à 17H00 – Salle de Réunion Mairie d'Esquelbecq :

Gestion du registre d'enquête :

- Remise à Madame ROULEZ du vade mecum concernant la gestion du registre d'enquête.
- Rappel sur la mise à disposition du dossier au public
- Transmission des observations écrites au commissaire enquêteur au jour le jour, ainsi que des courriers reçus, transmettre le tout scannés directement au CE pour jonction au registre dématérialisé.
- Si demande de rendez-vous individuel, me contacter et prise de rendez-vous avec le demandeur.

Publicité :

Vu pour les lieux d'affichage assurés par la mairie :

- 2 affiches en mairie (intérieur et extérieur),
- 1 affiche au City Stade, Rue l'Arbre Lyre
- 1 affiche Place Alphonse Bergerot

Signature dossier d'enquête publique :

La signature du dossier d'enquête, la vérification de l'affichage et la vérification du poste informatique dédié sera effectuée le lundi 16 mai 2022 à/c de 14H00.

Bilan de la concertation :

Avons remis à Madame ROULEZ le bilan de la concertation ainsi que le bordereau pour insertion au registre papier et à la version dématérialisée.

Entretien sur différents aspects du dossier :

La gestion du dossier et du registre sera assurée par Madame ROULEZ qui assurera la correspondance avec le commissaire enquêteur pour l'insertion des différentes observations et courriers au registre (dgs@esquelbecq.com)

Prochaines réunions:

- Vérification affichage et signature dossier le 16 mai 2022 à/c de 14H00

Zone d'Aménagement Concerté
« ZAC LA CLE DES CHAMPS » à ESQUELBECQ

Tableau Récapitulatif des notifications

Jun 2022



Référence cadastrale	Adresse – lieu-dit	Date de notification	Date d'accusé de réception	Propriétaire	Coordonnées
A 1139	Nord Houck	Notification envoyée le 07 mai	Absence de retour de l'avis, notification complémentaire faite par mail avec réponse de Mr HALAS	Frédéric HALAS & Peggy KRIZAN	14 Masters Street SYDNEY AUSTRALIE
A 1158	Rue de Bergues	Notification envoyée le 07 mai		Frédéric HALAS & Peggy KRIZAN	14 Masters Street SYDNEY AUSTRALIE
A 881	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	M. & Mme Michel BEUN	88, bd Dalloz Rés. Villa Spontini – Apt n°1 62520 LE TOUQUET
A 714	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	M. et Mme Michel BEUN	88, bd Dalloz Rés. Villa Spontini – Apt n°1 62520 LE TOUQUET
A 810	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Monique FIERS – PYCK	181 rue de Braems 59470 HERZEELE
A 1034	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Monique FIERS – PYCK	181 rue de Braems 59470 HERZEELE
A 1075	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Christian LEY	14 bis route d'Esquelbecq 59380 SOCX
		Notification envoyée le 11 mai	Avisé le 12 mai, reçu le 18 mai	Christine LEY-DEVYNCK	32 bis rue de Wormhout 59470 ESQUELBECQ
		Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Edith VANTORRE-LEY	77 rue de la 32ème division d'infanterie 59229 TETEGHEM
A 778	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Christian LEY	14 bis route d'Esquelbecq 59380 SOCX
		Notification envoyée le 11 mai	Avisé le 12 mai, reçu le 18 mai	Christine LEY-DEVYNCK	32 bis rue de Wormhout 59470 ESQUELBECQ
		Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Edith VANTORRE-LEY	77 rue de la 32ème division d'infanterie 59229 TETEGHEM

A 781	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Christian LEY	14 bis route d'Esquelbecq 59380 SOCX
		Notification envoyée le 11 mai	Avisé le 12 mai, reçu le 18 mai	Christine LEY-DEVYNCK	32 bis rue de Wormhout 59470 ESQUELBECQ
		Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Edith VANTORRE-LEY	77 rue de la 32ème division d'infanterie 59229 TETEGHEM
A 1074	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Gérard DIEUSAERT	13 rue de Pitgam 59470 ESQUELBECQ
		Notification envoyée le 11 mai	Avisé le 12 mai, reçu le 13 mai	Jean-Luc DIEUSAERT	Voie Romaine Steen Straete 59470 WORMHOUT
A 348	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Gérard DIEUSAERT	13 rue de Pitgam 59470 ESQUELBECQ
		Notification envoyée le 11 mai	Avisé le 12 mai, reçu le 13 mai	Jean-Luc DIEUSAERT	Voie Romaine Steen Straete 59470 WORMHOUT
A 342	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Edith WIBAUX née BOUTHORS	6 impasse Fleury 77410 CLAYE-SOUILLY
ZK 25	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Gilles DE LA GORCE	82 rue de la Jarry 94300 VINCENNES
ZK 24	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Gilles DE LA GORCE	83 rue de la Jarry 94300 VINCENNES
ZK 22	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	M. & Mme Christophe DEBAVELAERE	15 somme straete 59470 ESQUELBECQ
ZK 23	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Avisé le 12 mai, reçu le 13 mai	Roger SPILLEMAECKER	10 rue de Socx 59470 ESQUELBECQ
ZK 56	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 13 mai	M. & Mme Edmond LAUMON	46 rue Maxence Van der Meersch 59470 WORMHOUT
ZK57	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	M. & Mme Guy PLAETEVOET	5 rue de la Batellerie 59140 DUNKERQUE

A 1051	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Michel DE LA GORCE	13 rue Molitor 75016 PARIS
A 1032	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Date de réception non précisée sur l'avis	Eric LAMS	5 Place de l'Odéon 59470 ESQUELBECQ
A 459	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Avisé le 12 mai, reçu le 19 mai	SCI quincaillerie Bernard FIOLET	38 rue de Bergues 59470 ESQUELBECQ
A 638	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Raymond HOEDTS	55 rue de Bergues 59470 ESQUELBECQ
A 639	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Raymond HOEDTS	55 rue de Bergues 59470 ESQUELBECQ
A 640	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Raymond HOEDTS	55 rue de Bergues 59470 ESQUELBECQ
A 641	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Raymond HOEDTS	55 rue de Bergues 59470 ESQUELBECQ
A 890	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Avisé le 12 mai, reçu le 13 mai	M. & Mme Alain BAILLIE-VANDOORNE	3 rue de Bissezele 59470 ESQUELBECQ
A 1151	Rue de Bissezele	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Commune d'ESQUELBECQ	
A 1048	19B r. de Bissezele	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Commune d'ESQUELBECQ	
A 1033	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Commune d'ESQUELBECQ	
A 343	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Commune d'ESQUELBECQ	
A 473	Le Village	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	Commune d'ESQUELBECQ	
A 1138	Nord Houck	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	EPF Nord Pas de Calais	
A 1135	Rue de Bergues	Notification envoyée le 11 mai	Reçu le 12 mai	EPF Nord Pas de Calais	

~~Mme Marie Le Naere
Hôtel de Ville
1, rue Gabriel et Block
58470 ESQUEL BECQ~~

SGRZ V2-HUZ SL1 603520 P09 - 07/21



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 197 648 3055 6



Le 18 MAI 2022



Renvoyer à

Présenté / Avisé le :
Distribué le : 12/05/22

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature
58470

SARAH NORDSEN

8 Rue des Bouleaux
58810 ESQUIN
TL8907 / 12



~~Mme BALME-VAN DOANE
3 rue de Bamezele
58470 ESQUEL BECQ~~

SGRZ V2-HUZ SL1 603520 P09 - 07/21



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 197 648 3054 9



Le 18 MAI 2022

Renvoyer à

Présenté / Avisé le : 12/05/22
Distribué le : 13/05/22

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature
58470

SARAH NORDSEN

8 Rue des Bouleaux
58810 ESQUIN
TL8907 / 13



~~M. Raymond HOEDTS
65 rue de Bergues
EHPAD Rendevu Val d'Yser
58470 ESQUEL BECQ~~

SGRZ V2-HUZ SL1 603520 P09 - 07/21



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 197 648 3053 2



Le 18 MAI 2022

Renvoyer à

Présenté / Avisé le : 12/05/22
Distribué le : 12/05/22

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature
58470

SARAH NORDSEN

8 Rue des Bouleaux
58810 ESQUIN
TL8907 / 13



~~Nouveau Bernard FIOLET~~
38 Rue de Berques
59470 ESQUELBECCO

LA POSTE
RECOMMANDE :
AVIS DE RECEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 197 648 3052 5

ANNEXE 14
FRAB

Présenté / Avisé le : 17/5/2022
Distribué le : 19/05/2022

REÇU
23 MAI 2022

SAENL NORDSEN

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

08 Rue des Bouleaux
59810 LESQUIN



En provenance de :
~~Nouveau Eric LANS~~
5 Rue de Berques
59470 ESQUELBECCO

LA POSTE
RECOMMANDE :
AVIS DE RECEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 197 648 3051 8

FRAB

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

REÇU
18 MAI 2022

SAENL NORDSEN

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

8 Rue des Bouleaux
59810 LESQUIN



En provenance de :
~~Nouveau Michel de LA GORCE~~
13 Rue Adolphe
75016 PARIS

LA POSTE
RECOMMANDE :
AVIS DE RECEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 197 648 3050 1

LA POSTE 438004
FRANCE

Présenté / Avisé le : 12/MAI 2022
Distribué le : 12 MAI 2022/

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

SAENL NORDSEN
08 Rue des Bouleaux
59810 LESQUIN

TL8907 / 13



~~PLAÏTE VOET~~
5 rue de la Baillie
58140 DUNKERQUE

LA POSTE
Numéro de l'AR: AR 1A 197 648 3049 5

REÇU

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION

ANNEXE 14

FRAB

Le 18 MAI 2022

Renvoyer à
SAENL NORDSEN

3 Rue des Bouleaux
58810 LESQUIN

Présenté / Avisé le: 12/5/22
Distribué le: 1/1/22

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

[Signature]

CNI / permis de conduire
 Autre :

[Signature facteur]

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

~~LAUMON~~
1, rue des Paulin
vendit SARCIA T

LA POSTE
Numéro de l'AR: AR 1A 197 648 3048 8

REÇU

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION

FRAB

Le 18 MAI 2022

Renvoyer à
SAENL NORDSEN

3 Rue des Bouleaux
58810 LESQUIN

En provenance de:

12599A 13-05-22 FRANCE

Présenté / Avisé le: 13/5/22
Distribué le: 13/5/22

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

[Signature]

CNI / permis de conduire
 Autre :

[Signature facteur]

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

TL8907 / 13

~~Thierry Roger SPILLNAECKER~~
10 Rue de Seix

LA POSTE
Numéro de l'AR: AR 1A 197 648 3047 1

REÇU

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION

FRAB

Le 18 MAI 2022

Renvoyer à
SAENL NORDSEN

3 Rue des Bouleaux
58810 LESQUIN

En provenance de:

Présenté / Avisé le: 12/5/22
Distribué le: 12/05/22

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

[Signature]

CNI / permis de conduire
 Autre :

[Signature facteur]

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

11 15 13 2022
LESQUEL BECO

~~M. J. N. DEBAVELAERE~~
~~15 Saune Straate~~
~~58610 ESQUEL BECQ~~

SGR2 V2-HUZ SLI 1603520 P09 - 07/21

RECOMMANDE :
AVIS DE RECEPTION
LA POSTE
Numéro de l'AR : AR 1A 197 648 3046 4

ANNEXE 14
FRAB
SAENL NORDSEN
5 MAI 2022
13-5-11

RECU

Le 18 MAI 2022

Renvoyer à

Présenté / Avisé le : 12 / 05 / 22
 Distribué le : 12 / 05 / 22

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

[Signature]

SAENL NORDSEN

3 Rue des Bouleaux
58810 LESQUIN
TL8907 / 13



~~Madame Edith WIBAUX~~
~~6 Dupont Fleury~~
~~77610 CLAYE - SOUILLY~~

SGR2 V2-HUZ SLI 1603520 P09 - 07/21

RECOMMANDE :
AVIS DE RECEPTION
LA POSTE
Numéro de l'AR : AR 1A 197 648 3044 0

FRAB

RECU

Renvoyer à

Présenté / Avisé le : 12 / 05 / 22
 Distribué le : 12 / 05 / 22

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

[Signature]

SAENL NORDSEN

3 Rue des Bouleaux
58810 LESQUIN

~~M. Jean Luc DIEUSAERT~~
~~Voie Roumaine Steen Straate~~
~~58610 WORN HOUT~~

SGR2 V2-HUZ SLI 1603520 P09 - 07/21

RECOMMANDE :
AVIS DE RECEPTION
LA POSTE
Numéro de l'AR : AR 1A 197 648 3043 3

FRAB

RECU

Renvoyer à

Présenté / Avisé le : 12 / 05 / 22
 Distribué le : 13 / 05 / 22

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

[Signature]

SAENL NORDSEN

3 Rue des Bouleaux
58810 LESQUIN
TL8907 / 12



~~Mme Grand DIUSIAI
13 me de P. Igann
58420 ESQUEL BECO~~

SRP 201402 SL1 603520 P09 - 07/21



RECOMMANDE :
AVIS DE RECEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 197 648 3042 6

ANNEXE 14



Présenté / Avisé le : 19 05 22
Distribué le : 12 05 22

REÇU
18 MAI 2022

Renvoyer à

SAENL NORDSEN

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

Signature
Signature facteur *

3 Rue des Bouleaux
58810 LESQUIN

TL8907 / 13



~~Mme Edith VANTORRE-LEY
77 me de la 37^{ème} semaine d'infanterie
58225 TETE CHEM~~

SRP 201402 SL1 603520 P09 - 07/21



RECOMMANDE :
AVIS DE RECEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 197 648 3056 3

FRAB



Présenté / Avisé le : 12 05 22
Distribué le : 12 05 22

REÇU
18 MAI 2022

Renvoyer à

SAENL NORDSEN

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

Signature
Signature facteur *

3 Rue des Bouleaux
58810 LESQUIN

TL8907 / 13



~~Mme Christine LEY-DEUYAER
32 bis me de Wouwhaut
58670 ESQUEL BECO~~

SRP 201402 SL1 603520 P09 - 07/21



RECOMMANDE :
AVIS DE RECEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 197 648 3057 0

FRAB



Présenté / Avisé le : 13 05 22
Distribué le : 13 05 22

REÇU
Le 20 MAI 2022

Renvoyer à

SAENL NORDSEN

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

Signature
Signature facteur *

3 Rue des Bouleaux
58810 LESQUIN

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

En provenance de :

~~Monsieur Christian LÉY
14 bis Route d'Esquidbecq
59380 SOCX~~

SRP2 V2-HU2 SL1 603520 P09 - 07/21



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 197 648 3058 7



ANNEXE 14

FRAB

LA POSTE 39289A 17-05-22 FRANCE

REÇU
Le 20 MAI 2022
SAENL NORDSEN

Présenté / Avisé le :	12/5 12/5
Distribué le :	
Je soussigné(e) déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	(préciser le prénom et NOM si mandataire)
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	Signature facteur *
<input type="checkbox"/> Autre :	

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

3 Rue des Bouleaux
59810 LESQUIN



En provenance de :

~~Mme Fiers - PYCK Naigim
181 Rue des Bouleaux
59470 HERZEELE~~

SRP2 V2-HU2 SL1 603520 P09 - 07/21



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 197 648 3061 7



FRAB

REÇU
Le 18 MAI 2022

Présenté / Avisé le :	12/05/22
Distribué le :	12/05/22
Je soussigné(e) déclare être	
<input checked="" type="checkbox"/> Le destinataire	Signature (préciser le prénom et NOM si mandataire)
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input checked="" type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	Signature facteur *
<input type="checkbox"/> Autre :	

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

3 Rue des Bouleaux
59810 LESQUIN

7L8907 / 13



En provenance de :

~~Mme BEUN
88 Boulevard D'ALLOZ
Rondelle Villa Spahini
Appartement n°01
62520 LE TOUQUET~~

SRP2 V2-HU2 SL1 603520 P09 - 07/21



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 197 648 3059 4



FRAB

REÇU
Le 12-5-2022
SAENL NORDSEN

Présenté / Avisé le :	12/05/2022
Distribué le :	
Je soussigné(e) déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	Signature (préciser le prénom et NOM si mandataire)
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	Signature facteur *
<input type="checkbox"/> Autre :	

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

3 Rue des Bouleaux
59810 LESQUIN



En provenance de :

~~Thalysmont Public Fancien
584 Avenue Willy Brandt
59777 ÉURALILLE~~

59777 ÉURALILLE



Numéro de l'AR :

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION**

AR 1A 197 648 3062 4



REÇU

Renvoyer à

FRAB



Présenté / Avisé le : 17 / 05 / 2022
Distribué le : 17 / 05 / 2022

Le **18 MAI 2022**

SAENL NORDSEN

Je soussigné(e) déclare être

- Le destinataire
- Le mandataire

Signature
(préciser)

EPF HDF

594 avenue Willy Brandt - CS 20003

59777 ÉURALILLE

- CNI / permis de conduire
- Autre :

Tél. 03 28 07 25 00 • Fax 03 28 07 25 99

8 Rue des Bauleaux

58810 LESQUIN

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



N° de dossier au Tribunal Administratif : Décision n° E22000047/59 en date du 14 avril 2022
- Tribunal Administratif de LILLE

**ESQUELBECQ : déclaration d'utilité publique du
projet d'aménagement de la ZAC de la Clé des
Champs sur le territoire de la commune et
parcellaire préalable à la cessibilité des biens
nécessaires à la réalisation du projet**

Du 30 Mai 2022 au 01 Juillet 2022

Observation n°1 (Mairie d'Esquelbecq)

Déposée le 30 Mai 2022 à 10:00
Par BAILLIE Alain et Claudine

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Monsieur et Madame Alain et Claudine BAILLIE
3 rue de Poissegeele - 59470 ESQUELBECC
parcelle 890 - 06.85 21 55 27
Possibilité d'obtenir * une bande d'un mètre de
largeur sur toute la longueur de notre parcelle
côté ouest.
* Acquies.

Observation n°2 (Mairie d'Esquelbecq)

Déposée le 30 Mai 2022 à 10:30
Par DIEUSAERT Jean-Luc

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Jean-Luc Dieusac et son Père
Gérard Dieusac ne son Pas
contre la Vente de leur Terrain
il ont Recu une Proposition
d'Achat le 17 Février 2020
il ont fait une Proposition
le 4 Mars 2020
Depuis il n'ont Pas Recu
de Proposition Pour une
Négociation Dieusac

Observation n°3 (Mairie d'Esquelbecq)

Déposée le 30 Mai 2022 à 10:45
Par MOUTON

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Monsieur et Madame MOUTON au 18 rue de Pitgam à Esquelbecq. Tel 06 76 14 98 92 // 06 33 19 44 M

Le plan parcellaire prévoit une nouvelle fois une "emprise" sur notre terrain, avec une annotation qui est illisible. De quoi s'agit-il ? Un chemin à créer, une future canalisation, une liaison piétonne ?

Depuis la 1^{ère} enquête publique en 2010, il y a tentative d'implanter "quelque chose" sur notre terrain qui se trouve en dehors de la ZAC. Nous sommes

en zone LH, indépendante de la zone de la ZAC. Nous nous opposons formellement à toute implantation sur notre terrain et demandons à ce que cette "implantation" prévue soit retirée du projet. De plus, il y a une absence totale de transparence puisque la "implantation" et le texte associé sont illisibles et on se sait pas de quoi il s'agit ! De plus, sur la page 79 (pièce n°6) on y voit un chemin sur notre terrain (en vert).

Observation n°4 (Mairie d'Esquelbecq)

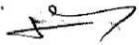
Déposée le 30 Mai 2022 à 11:30

Par VERVEY Michel

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Verwey Michel, 13 rue de Bissezele - 1200 Etterbeek
J'attends toujours des nouvelles de la
Société Nordsem au sujet de mon
désenclavement côté nord ouest de
mon terrain (parcelle 1150) qui
normalement aurait dû être réalisé
à partir de mars 2019. 

Observation n°5 (Mairie d'Esquelbecq)

Déposée le 30 Mai 2022 à 11:45
Par DEBAVELAERE Christophe

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

le 20/05/22

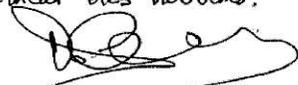
M^r Debavelacq Christophe

Agriculteur, 15, Somme Struete 59470 Esquelbecq.

Etait propriétaire de la parcelle Z122
dans la future ZAC.

Je suis très étonné de n'avoir reçu aucun courrier
concernant l'indemnité pour l'expropriation de la parcelle!

Espère recevoir prochainement des nouvelles.
Merci d'avance.



Observation n°6 (Mairie d'Esquelbecq)

Déposée le 30 Mai 2022 à 12:00
Par DRANCOURT Fabrice

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

le 30/05/22

M. Drancourt Valéry Fabrice

5 Rue de Bissegeele - 59470 Esquelbecq

Est-il prévue une clôture d'intimité avec la parcelle 781 ?
(Passage des piétons)

Bien à vous.



Observation n°7

Déposée le 01 Juin 2022 à 16:30

Par Dieusaert Jean Luc

Observation:

Jean Luc Dieusaert, propriétaire de l'hangar situé geete stracte, en face de la ZAC demande l'évacuation de l'eau fluviale provenant des gouttières de l'hangar.

Pour l'instant, cette eau passe à travers la future ZAC

Observation n°8 (Mairie d'Esquelbecq)

Déposée le 07 Juin 2022 à 16:00
Par FIERS Monique

Observation:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

le 7 juin 2022.

Nous n'avons pas eu de proposition de
prix du terrain à ce jour.

Par contre, l'exploitant Emmanuel Pyck a soulevé
2,33 hectare de terres agricoles qu'il exploite.

En attendant de vos nouvelles.

Monique Fiers M^{me} + Fiers

Observation n°9

Déposée le 15 Juin 2022 à 15:37
Par BAILLIE Alain
3 rue de Bissezele
59470 ESQUELBECQ

Observation:

Notre parcelle, n° 890 est-elle impactée oui ou non ? la parcelle n° 778 dont nous ne sommes pas propriétaires est un droit de passage pour notre propriété, à conserver impérativement, sortie voiture, caravane, livraisons ...

Par rapport aux passages engendrés par les occupants de la ZAC, il faudra prévoir de préserver notre intimité par des clôtures occultantes.

Observation n°10 (Email)

Déposée le 01 Juillet 2022 à 13:44
Par Frédéric Halas

Observation:

Mme, Monsieur,

Notre terrain concerné par la présente enquête est un terre plein en enrobé (sur une fondation en dur de 80cm) clôturé et muni de deux portails permettant 2 accès séparés. Sa délimitation actuelle est le résultat d'une discussion avec la mairie en 2014 pour établir la frontière entre notre propriété et la Zac.

Ce terrain est attenant à un atelier. Le terrain et l'atelier constituent un ensemble fonctionnel (accès, parking, déchargement, surface de travail). Cet ensemble peut être loué en l'état (des petits artisans ou petites entreprises ont manifesté leur intérêt).

Notre principale objection est donc que la découpe envisagée dans l'enquête viendrait amputer cet ensemble d'une fonction essentielle à son usage et ne permettrait pas sa location en l'état.

Bien à vous

Frédéric Halas

Observation n°11

Déposée le 01 Juillet 2022 à 16:49
Par du C. d'Esquelbecq Association

59470

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Association du château d'Esquelbecq
10 place Bergerot
59470

Acde59470@gmail.com

Esquelbecq, le 1^{er} juillet 2022

Dans une commune d'environ 2 000 habitants, on se pose la question de l'intérêt d'un projet de construire plus de 200 logements supplémentaires, de ce souhait d'augmenter de + de 25% la population. (216*2) 500 / 2100, même sur 10 ans..

Tout d'abord, il y a la possibilité de ne plus faire partie des « Villages Patrimoine » label réservé aux communes de moins de 2 500 habitants *qui souhaitent mettre en valeur un patrimoine architectural, naturel ou paysager.*

Malgré ses modifications depuis 10 ans, le projet d'aménagement n'apparaît pas adapté face aux enjeux écologiques et économiques actuels. Il reproduit un modèle d'urbanisation du XX^{ème} siècle, quelque peu ajusté à la marge mais aujourd'hui très critiqué.

De nombreuses communes sur le territoire l'ont expérimenté et non seulement les résultats ne donnent pas satisfaction mais pourquoi vouloir faire la même chose alors qu'il y a de nombreuses maisons anciennes à restaurer et à faire vivre.

Malgré sa thématique, on perd un écrin de verdure authentique, un paysage rural de valeur et on peut légitimement s'inquiéter de la minéralisation et l'augmentation du risque de ruissellement avec une plus-value paysagère limitée. Sans parler de la nuisance visuelle pour les abords du village.

En effet, l'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Au minimum c'est un facteur aggravant. Dans ce projet, **on a du mal à mesurer le poids des moyens pour atteindre l'objectif « zéro artificialisation nette » des sols prévu dans le Plan Biodiversité.**

<https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>

Avec les conséquences établies sur l'écoulement des eaux pluviales vers l'Yser en passant vers les douves du Château et suite aux dernières inondations 2021 et l'état de catastrophe naturelle, quelles mesures ont été prises sur le projet ZAC pour limiter les risques d'aggravation des inondations ?

Nous sommes sur des anciens marais, où la gestion de l'eau faisait partie de la culture locale: respect des alignements d'arbres, des sources, entretien des fossés participaient à l'équilibre de l'écosystème.

L'organisation du territoire mise en place par les anciens flamands semble avoir été oubliée avec notamment la prise de distance due à la mécanisation. Le système atteint ses limites et cet oubli de la culture de l'eau se rappelle à nous avec des épisodes brutaux.

Le Plan Noreade du réseau assainissement semble erroné avec réseau unitaire qui se déverse dans l'Yser et un réseau EP rue de Pitgam.

Demande de précision sur le débouché du réseau d'eaux pluviales rue de Pitgam et de définir l'impact réel de la gestion des EP dans le projet. Le cas échéant demande de mesures pour compenser.

Est-ce que la station d'épuration de Wormhout est en capacité d'accueillir ces nouveaux réseaux quand on sait que pendant des années des eaux usées se déversaient dans les douves du château et l'Yser.

Enfin, comment la gestion de la voiture a-t-elle été prise en compte dans le contexte actuel d'augmentation des prix de l'énergie ?
si l'incidence de centaines de véhicules supplémentaires a pu être en partie évaluée, on risque toutefois de finir sur une cité dortoir où les habitants vont travailler à des kilomètres sans faire participer à la vie sociale et culturelle de la commune.

Dans ce contexte de densification automobile sur une place qui sert de parking devant trois monuments historiques (Eglise, Maison du Chevalier, Château), l'ambition d'espaces de stationnement discrets conçus de façon « évolutive » est peu crédible. L'organisation du parking de la Chenaie, du parking sur les trottoirs rue de la gare donne une idée du traitement visuel et paysager.

Dans ce contexte, il n'y a pas d'utilité publique à ce projet dans la commune d'Esquelbecq telle qu'elle est aujourd'hui. Il y a des alternatives.